

REGLEMENT DU TOURNOI BST, à partir du 01.09.2022

Par souci de simplification, le règlement est rédigé au masculin. Il s'agit toutefois toujours de femmes et d'hommes.

1. BST (Badminton Swiss Tournaments)

La BST est une série de tournois qui a pour but de promouvoir activement le badminton. Les clubs affiliés à la BST sont eux-mêmes responsables de leur tournoi. La BST commercialise la série afin que les différents organisateurs puissent organiser leurs tournois avec succès en remplissant au maximum les salles. Chaque tournoi affilié à la BST s'efforce d'organiser un événement de haute qualité. Tous les responsables de tournois échangent activement des informations et s'entraident pour les questions relatives aux tournois.

Une fois par an, une rétrospective est organisée. La BST est la propriété de mss-sport GmbH, qui la fait avancer de manière proactive.

Site web officiel et adresse e-mail :

- www.mss-sport.ch/bst
- www.points.swiss (à partir du 01.09.2022)
- mss@mss-sport.ch

2. mode de tournoi Schoch ou Full-KO

La BST se déroule selon le système Schoch ou Full-KO. Si le nombre d'inscriptions dans une catégorie et une discipline est insuffisant, l'organisateur du tournoi se réserve le droit de les disputer en matchs de groupe. Si le nombre d'inscriptions est également trop faible pour les matchs de groupe, l'organisateur du tournoi peut regrouper deux catégories dans cette discipline. Dans le système Schoch, tout le monde joue 4-5 matchs, dans le système Full-KO, 3-4 matchs. Exception faite de celui qui bénéficie d'un « match libre » parce qu'il y a un nombre impair d'inscriptions dans ce tableau.

3. Discipline : Lors de la BST, les disciplines suivantes sont jouées et évaluées avec des points : Simple dames / Simple hommes / Double dames / Double hommes / Double mixte.

En fonction de la place disponible, les organisateurs de tournois sont libres de ne pas proposer certaines disciplines lors de leur tournoi.

4. Catégories

Lors de la BST, tous les tournois se déroulent en catégories.

5. Inscription au tournoi

en ligne sur swiss-badminton.ch

6. Trop d'inscriptions

Prise en compte des noms de participants après réception des inscriptions. Cela ne signifie pas que les personnes qui se sont inscrites jusqu'à la date limite d'inscription peuvent automatiquement participer au tournoi. Selon le nombre de terrains, un certain nombre de participants peut être pris en compte par discipline. Plus une personne s'inscrit tôt, plus elle est sûre de pouvoir participer au tournoi !

7. Paiement des frais d'inscription

- Tous les joueurs qui ne paient que lors du tournoi versent à l'organisateur du tournoi des frais de traitement de 5 CHF (par tournoi, pas par discipline).

- L'organisateur n'est pas tenu de rembourser les frais d'inscription en cas de non-présentation ou de désistement.

8. Tirage au sort / contrôle des licences

Le tirage au sort n'est effectué que le jour du tournoi, peu avant le début des matchs. Toute personne ne se présentant pas à temps au contrôle des licences sera exclue du tournoi. Les frais d'inscription ne sont pas remboursés.

9. Règlement de jeu de Swiss Badminton

En dehors des points régis par le règlement de la BST, les matchs se déroulent conformément au règlement de Swiss Badminton en vigueur pour la saison en cours.

10. Prix du tournoi

- Les trois premiers classés reçoivent des POINTS
- Si des catégories sont regroupées au sein de disciplines, seuls les trois premiers de ces catégories regroupées reçoivent des prix.
- Tous les joueurs classés reçoivent en outre 1000 POINTS crédités sur leur compte.

11. Utilisation de POINTS.SWISS

Les conditions générales sont disponibles sur le site Internet correspondant et doivent être acceptées lors de la vérification du compte. Dès que le compte est créé, le joueur a accès à ses POINTS et peut contrôler son compte et échanger ses POINTS contre des bons d'achat des partenaires fournisseurs correspondants.

12. Interface pour la pré-saisie des comptes POINTS

Afin de pouvoir utiliser les POINTS sur la nouvelle application web POINTS.SWISS à partir du 01.09.2022, la BST a besoin de deux valeurs non modifiables. Il s'agit du numéro de licence Swiss Badminton et de l'année de naissance. mss-sport a accès, via une interface, au logiciel de tournoi et aux deux valeurs mentionnées. Ceci a été mis en place avec le contrôle et l'approbation de Swiss Badminton.

13. Newsletter BST & adresses e-mail

En tant que propriétaire de la série BST, mss-sport GmbH reçoit les adresses e-mail des participants de la part des organisateurs de tournois. Elles seront utilisées exclusivement pour la newsletter BST.

14. Publicité sur le site Internet et les réseaux sociaux

Dans le cadre de la commercialisation et de la publicité de la BST, mss-sport peut utiliser toutes les photos des organisateurs de tournois sur les médias électroniques (POINTS-SWISS/BST/mss-sport). Si un joueur n'est pas d'accord, il doit le signaler par écrit à mss-sport.

15. Assurance :

L'assurance est du ressort des participants. La société mss-sport GmbH, propriétaire de la BST, et les organisateurs déclinent toute responsabilité.